

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2180

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 25, substituer aux références :

« 2 à 13 »,

les références :

« 2 à 6 et 9 à 13 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle. Les articles 7 et 8 de la loi POPE ont déjà été abrogés.